



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal  
de la Ville de Malartic du lundi, 4 juillet 2016, tenue au 901, rue  
Royale, à Malartic, à 18 h.**

---

**Avis de convocation** : conformément aux *articles 323 et 338 de la  
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation  
pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

Monsieur le maire, Martin Ferron préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4

Sont absents :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présent :

Me Gérald Laprise, directeur général *par intérim* et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,  
constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION  
2016-07-205

1.0.- **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Mémoire de la Ville - BAPE;
- 3.0.- Levée de la séance.

RÉSOLUTION  
2016-07-206

2.0.- **Mémoire de la Ville – BAPE**

---

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement (BAPE) a été mandaté pour faire enquête sur le



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de  
la déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire présenter un  
mémoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris  
connaissance du contenu du mémoire et s'en disent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le mémoire intitulé « Mémoire projet  
d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic (MCM) et  
de la déviation de la route 117 »;

DE DÉPOSER ce mémoire au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement (BAPE), en guise de position de la Ville au regard  
du projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et  
de la déviation de la route 117;

DE DÉLÉGUER monsieur le maire, Martin Ferron, pour présenter  
le mémoire lors des audiences publiques;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
**2016-07-207**

**5.0.-**

**Levée de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

  
**MARTIN FERRON**  
MAIRE

  
**Me GÉRALD LAPRISE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL *par*  
*intérim* ET GREFFIER